



Obligation envers sa mère déchue de ses droits parentaux

Par **bea60**, le **26/05/2009** à **17:52**

Bonjour,

Mes parents sont divorcés depuis plus de 48 ans, ma mère a été déchue de ses droits parentaux. J'ai été placé à la d'adoption, j'ai 48 ans, mon père est décédé depuis plusieurs années, j'ai recherché ma mère qui est âgée de 74 ans et qui se trouve en maison de retraite, je ne la connais pas. Ma question est : est-il possible que la maison de retraite me demande de payer car elle est suivie par une assistante sociale d'où ma question car je veux bien recréer des liens mais j'ai peur qu'on me demande de payer. Je vous remercie pour votre réponse qui me rassurera.

Cordialement mcbea

Par **lisbeth**, le **10/06/2011** à **10:32**

ma mère maternelle a été déchue de ses droits parentaux il y a 57 ans, je ne la connais pas. Nous sommes 5 enfants de son divorce dont elle a été déchue de ses droits d'un autre mariage elle a eu 3 autres enfants qu'elle a élevés. Actuellement elle est en maison médicalisée sera-t-on obligé de payer une partie quels recours pouvons nous avoir
merci pour votre réponse

Par **mimi493**, le **10/06/2011** à **13:52**

Avez-vous le jugement de déchéance ?